



SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 21/09/2018

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 178
Nombre de votants : 202
A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille dix huit, le **Judi 27 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, LEGENDRE Michel suppléant de BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian (jusqu'à 20h45), CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, LEBAS Louis suppléant de COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, CUNY Daniel (jusqu'à 21h12), DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard (jusqu'à 20h35), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h10), FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (à partir de 18h36), GODIN Guylaine (jusqu'à 21h30), GOMERIEL Patrice, GOSELIN Albert (jusqu'à 21h12), GOSELIN Bernard, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h12), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jean, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 21h10), HARDY René, Sylvie PROD'HOMME suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 21h10), JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 22h), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 21h10), LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h30), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ), LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LE GUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel,

Délibération n° DEL2018_173

MAIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUQUEST Jean-Pierre, LEGRET Sophie suppléante de MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques (jusqu'à 20h42), PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à 20 h), PEYPE Gaëlle (à partir de 18h30), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, , POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h19), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 20h35), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès (jusqu'à 18h36 et à partir de 19h05), THEVENY Marianne (jusqu'à 21h10), TIFFREAU Danièle, TISON Franck (arrive en cours de séance), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (jusqu'à son départ), VILTARD Bruno (jusqu'à 20h42), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BAUDRY Jean-Marc à BARBE Stéphane, BROQUAIRE Guy à MAGHE Jean-Michel, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAUNAY Sylvie à LEPOITTEVIN Gilbert, GILLES Geneviève à CASTELEIN Christèle, GOLSE Anne-Marie à COQUELIN Jacques, HAMEL Bernard à DELAPLACE Henry, HAMELIN Jacques à DRUEZ Yveline, HAMON Myriam à LEMONNIER Thierry (jusqu'au départ de Thierry Lemonnier), HOULLEGATTE Jean-Michel à GOSSELIN-FLEURY Geneviève, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMORT Philippe à DESTRES Henry, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 20h35), MARGUERITTE David à BOURDON Cyril, MESNIL Pierre à REBOURS Sébastien, POTTIER Bernard à NICOLAI Michel, ROUXEL André à SEBIRE Nelly, TISON Franck à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée), VIGNET Hubert à GESNOUIN Marie-Claude, GODEFROY Annick à GRUNEWALD Marlène (jusqu'à 18h36), GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien (à partir de 21h30), FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle (à partir de 21h10), HAMON-BARBE Françoise à DENIS Daniel (à partir de 21h10), HUET Catherine à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h10), PELLERIN Jean-Luc à MARTIN Yvonne (à partir de 20 h), CATHERINE Christian à LAUNOY Claudie (à partir de 20h45), LALOE Evelyne à Luc Dufour (à partir de 21h10), ONFROY Jacques à FONTAINE Hervé (à partir de 20h42), THEVENY Marianne à Franck TISON (à partir de 21h10), VILTARD Bruno à Jacques LEPETIT (à partir de 20h42), JOLY Jean-Marc à SCHMITT Gilles (à partir de 22h), TAVARD Agnès à DUCHEMIN Maurice (entre 18h36 et 19h05).

Excusés :

BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GIOT Gilbert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, LEVAST Jean-Claude, MARIVAUX Isabelle, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie, VILLETTE Gilbert, TARDIF Thierry.

Délibération n° DEL2018_173

OBJET : Rapport annuel du service public d'élimination des déchets - Année 2017

Exposé

La Communauté d'agglomération du Cotentin a l'obligation légale de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et ce, conformément au décret d'application du 11 mai 2000, publié au journal officiel le 17 mai 2000.

Ce dernier porte sur l'exercice 2017 et les thématiques sont les suivantes :

- le territoire desservi,
- la prévention des déchets,

Délibération n° DEL2018_173

- l'organisation et le bilan de la collecte des déchets,
- l'organisation et le bilan du traitement des déchets,
- les évolution et réflexion du service,
- les ressources humaines,
- la concertation et la gouvernance,
- la fiscalité et le financement du service.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement,

Vu l'avis favorable de la CCSPL réunie le 11 septembre 2018,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 191 - Contre : 0 - Abstentions : 3) pour :

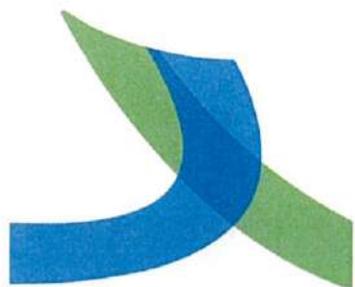
- **Approuver** le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2017.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 15/10/2018
et publication ou notification
du : 05/10/2018



leCotentin

RAPPORT • EDITION 2018

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ASSIMILÉS

RAPPORT ANNUEL 2017

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 15/10/2018
et publication ou notification
du : 05/10/2018

I ÉDITO

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Cotentin exerce la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur l'ensemble du territoire de nos 11 anciens EPCI. Chacun y avait ses habitudes, et toujours persuadé d'avoir le meilleur système sur son territoire. Le travail d'harmonisation est nécessaire, il prendra du temps. Du mode de collecte au mode de financement, en passant par la mise à jour des règlements et la mise aux normes des équipements, tout est à repenser. Il faudra faire usage de beaucoup de pédagogie avec toujours comme maîtres mots : optimisation et bon sens.

Pour l'heure, l'ambition de 2017 était de faire fonctionner ce service sans bouleversement, de roder la nouvelle organisation, et de s'adapter à la réglementation. Les différentes équipes et unités ont été au rendez-vous. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur. L'organigramme du pôle DMA avec ses 300 agents a été le premier à être validé par le comité technique. Quelques ajustements seront certainement à étudier pour le rendre encore plus efficace. Enfin, les nombreux contrôles de la DREAL subis cette année ont dicté nos choix d'investissement et perturbé un peu les délais des travaux prévus par les ex EPCI.

Vous découvrirez dans ce premier rapport annuel les détails techniques et financiers de la gestion des déchets sur le Cotentin. Ça ne se limite pas à la collecte, il faut aussi trier pour recycler un maximum de nouvelles matières. Le chemin parcouru depuis quelques années est remarquable, et les marges de progrès sont énormes. Aujourd'hui, si tous les habitants de la terre consommaient comme le français moyen, il nous faudrait 3 planètes pour subvenir à nos besoins : Si nous n'en prenons pas conscience nous allons dans le mur. La prévention sera donc l'axe principal du service dans les années qui viennent, c'est aussi une question de raison et de bon sens.



*Le Vice-Président en charge de la gestion des déchets,
Edouard MABIRE*

SOMMAIRE

04 LE TERRITOIRE DESSERVI

- 1 • Territoire desservi
- 2 • Répartition des compétences

07 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 1 • Indice de réduction des déchets par rapport à 2010
- 2 • Actions de prévention et de sensibilisation

14 LA COLLECTE DES DÉCHETS ORGANISATION

- 1 • Pré-collecte
- 2 • Population desservie et taux de variation annuel
- 3 • Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire
- 4 • Organisation de la collecte en porte à porte
- 5 • Fréquence de collecte
- 6 • Les déchèteries

20 LA COLLECTE DES DÉCHETS BILAN

- 1 • Déchets collectés en collecte résiduelle
- 2 • Déchets collectés en collecte séparée
- 3 • Déchets collectés en déchèteries
- 4 • Performance de collecte

24 LA TRAITEMENT DES DÉCHETS ORGANISATION

- 1 • Origine des déchets
- 2 • Quai de transport
- 3 • Lieu et nature des traitements (dont valorisation)

27 LA TRAITEMENT DES DÉCHETS BILAN

- 1 • Tonnages traités
- 2 • Refus de tri et performance

30 ÉVOLUTION ET RÉFLEXION DU SERVICE

31 RESSOURCES HUMAINES

- 1 • Description de l'organisation de la direction déchets ménagers

32 LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

- 1 • Description des moyens d'information et de concertation
- 2 • Suivi des réclamations et évolutions

33 BUDGET ET FINANCEMENT

34 STRUCTURE DES DÉPENSES

- 1 • La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation
- 2 • La nature des dépenses d'investissement

37 STRUCTURE DES RECETTES

- 1 • La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation
- 2 • La nature des recettes d'investissement

39 ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

LE TERRITOIRE DESSERVI

1 TERRITOIRE DESSERVI

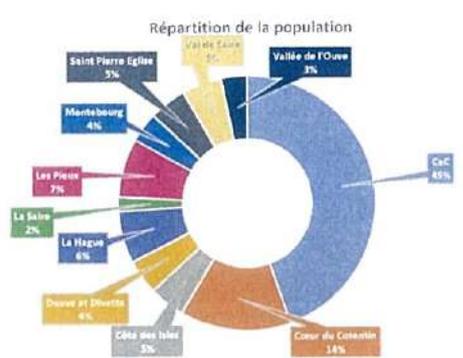
1 • Présentation du périmètre

La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CaC) a été créée par arrêté préfectoral du 4 novembre 2016. Elle est issue de la fusion de neuf communautés de communes : de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, de Saint-Pierre-Église et de la Saire. Le périmètre inclut également les communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin (issue de la transformation de la communauté urbaine de Cherbourg) et de La Hague (issue de la transformation de la communauté de communes de la Hague).

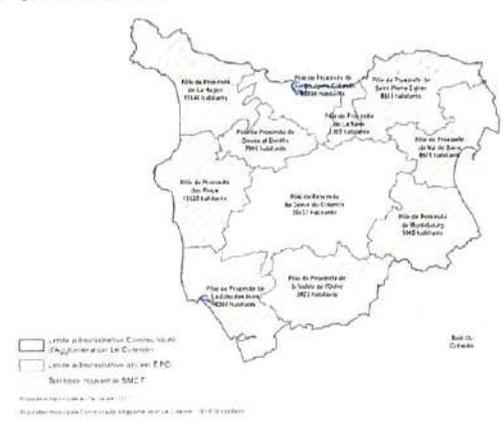
CHIFFRES CLÉS

- 181 321 habitants
- 132 communes
- 11 pôles de proximité (PP)
- 1 439,36 Km²
- 126 hab/km²

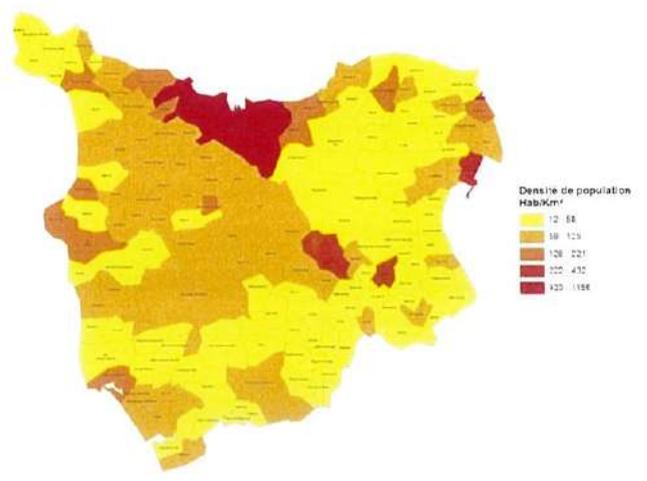
Le syndicat Mixte de traitement des déchets "Cotentin Traitement" couvrait une partie de ce périmètre. Il a été dissout au 31 décembre 2016. Pour information, 8 anciens établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire de l'agglomération avaient transféré la compétence tri/transport/traitement à Cotentin Traitement.



L'ensemble de la compétence déchets est à la charge de la Communauté d'Agglomération du Cotentin depuis le 1^{er} janvier 2017.



Le territoire de l'agglomération est composé d'une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km²) représentant un peu de plus de 44% de la population du territoire, de zone semi-urbaine, de zone très rurale, et de zone touristique avec un territoire bordé de 278 km de littorales.



2 • Vision globale

La création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin représentait un véritable challenge technique et administratif au vu de la taille de cette nouvelle collectivité. L'un des enjeux principaux de la direction déchets ménagers et assimilés était de maintenir et d'assurer le service au 1^{er} janvier 2017.

Dans ce cadre, l'Agglomération a choisi de reprendre cette compétence sans modifier les modes de fonctionnement précédents et notamment pour la collecte. Des réflexions d'harmonisation ou de lissage de compétences ont commencé à être mises en œuvre en 2017 et se poursuivront dans les années à venir (cf. art. 7).

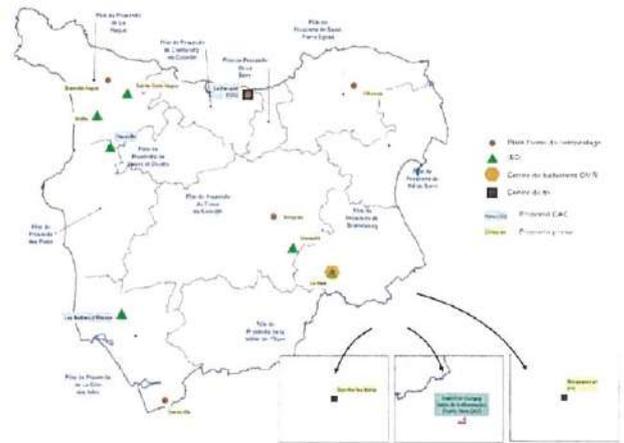
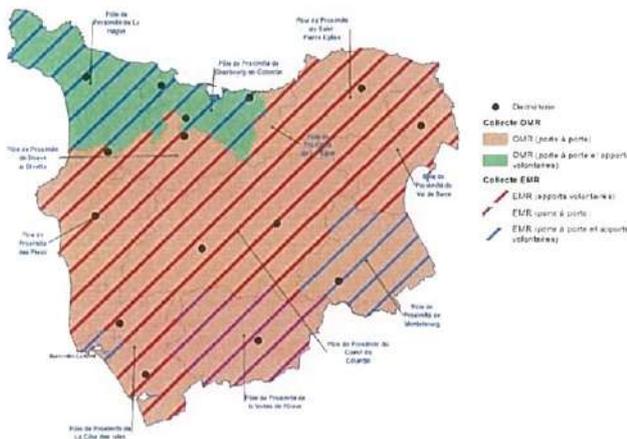
Les modes de collecte et les fréquences de passage ne sont donc pas harmonisés sur le territoire. La carte ci-dessous donne une vision globale du mode de collecte et des déchèteries du territoire.

Concernant le traitement des déchets, un inventaire de l'ensemble des marchés de prestations avait été réalisé au 2nd semestre 2016. L'objectif était d'être opérationnel au 1^{er} janvier mais également de pouvoir anticiper les échéances des différents marchés.

Lors de la création, l'agglomération a récupéré tous les anciens marchés de transport et traitement de Cotentin Traitement et des 3 EPCI qui n'adhéraient pas à ce syndicat.

L'agglomération reprend également la gestion d'un centre de tri et de 3 sites de traitement :

- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité
- 1 plateforme de compostage



3 • Description des limites territoriales de la compétence

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire. Cependant, une convention de partenariat a été signée entre l'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de Baie du Cotentin pour les accompagner à la reprise des compétences de l'ex "Cotentin Traitement" et notamment pour l'exécution et le suivi technique des marchés de prestations.

4 • Déchets pris en charge par le service

La direction déchets ménagers et assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

	Verres	Bouteilles plastiques	Papier	Carton	Journaux revues	Ordres ménagers	Déchets	Pelouses	Gravats inertes	Encombrants	Métaux	Carton	Bois	Huiles de vidange	Amiante ciment	DPS	Pneumatiques	Huiles de friture	Lampes	Batteries	DEEE	Mobilier	Toxiques	Reutilisation (réemploi)
PORTE À PORTE	×	✓	✓	✓	✓	×	×	×	✓	×	✓	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
POINT D'APPORT VOLONTAIRE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	×	×	×	✓	×	×	×	×	×	×	×	×	✓	×	×
DÉCHÈTERIE	×	×	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* pour une partie du territoire ou sur certaines déchèteries

2 RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

La reprise des compétences dans leurs états amène la direction déchets à travailler avec différents type de fonctionnement et d'organisation en fonction des anciens territoires. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par prestataires, soit via des associations,...

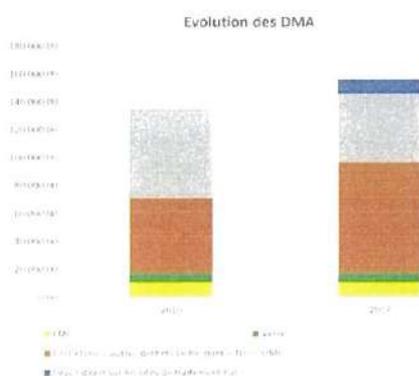
	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
Communauté d'agglomération du Cotentin (régie)	✓	✓	✓	✓
Prestataires (marché)	✓	✓	✓	✓
Syndicat mixte Point Fort (convention)	×	×	×	✓
Associations (convention)	✓	×	×	✓

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

On estime que le tonnage de DMA de 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab).

Le tonnage de DMA de 2017 est de 155 686 tonnes (population de 181 321 hab, soit 858,62 kg/an/hab).

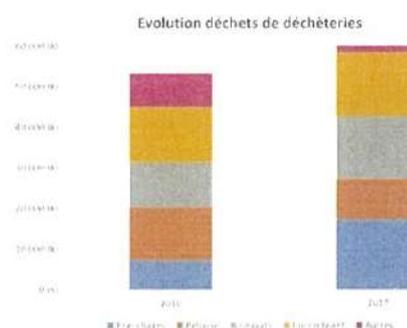


Si on analyse ces tonnages, on note :

- Une baisse de plus de 23% des OMR,
- Une baisse de moins de 2% des EMR qui s'explique entre autre par la réduction de poids des emballages (pour rappel, en moyenne, le poids des bouteilles plastiques a diminué de 40%, celui des bidons de lessives de 13%,...) et par une baisse des publications papier,
- Le tonnage de verre reste constant avec une légère hausse de plus de 2%,
- Une hausse des tonnages de déchèteries de plus de 31%. L'évolution des tonnages de déchèteries représentent une évolution de tonnage supérieur à celle globale des DMA.

CHIFFRES CLÉS

- + 20 528 tonnes de DMA entre 2010 et 2017
- + 25 857 tonnes de déchets de déchèterie entre 2010 et 2017
- Evolution de tonnage des DMA entre 2010 et 2017 : +15,19 %



L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries,
- Interdiction de brûlage des déchets verts qui explique l'explosion des branchages,
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants),

On note, néanmoins, que des actions de prévention commencent à montrer des premiers résultats avec la baisse du tonnage de pelouse avec la mise en oeuvre des composteurs, mais également le développement des tondeuses mulching.

Cependant, on peut tout de même s'interroger sur les gisements d'encombrants qui continue d'évoluer malgré la mise en oeuvre de REP tel que les DEEE ou les DEA. Pour info, entre 2010 et 2017, le gisement de ferrailles restent stable (- 11 tonnes).

Au vu de ces résultats, on note qu'il est nécessaire d'amplifier la communication et la prévention des déchets et plus particulièrement sur les branchages et sur l'existence des caissons de réemploi,...

2 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

1 • Equipe engagée

Les ambassadeurs du tri et de la prévention (ADTP) sont issus de plusieurs anciennes collectivités, avec des missions et rôles différents. Les missions des différents agents avant la création de la CaC n'étaient pas identiques. L'année 2017, a permis d'identifier les missions, les objectifs et les orientations de l'unité et de poser les premières pierres d'une harmonisation des pratiques. La majeure évolution est le secteur d'interventions qui s'est agrandi à l'ensemble du territoire de la CAC.

Les premières collaborations se sont mises en oeuvre au cours du 1er trimestre, notamment avec la semaine du compostage, et se sont multipliés au cours de l'année.

L'équipe, sous la direction de la responsable de l'unité Prévention des déchets et développement du recyclage était composée en 2017 de 7 ambassadeurs de tri et de prévention et d'un conseiller technique (qui a assuré jusqu'à l'automne ses anciennes missions sur le secteur de Coeur du Cotentin).

2 • Sensibilisation des usagers

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination du grand public du territoire afin de conseiller et d'informer les usagers sur la gestion des déchets (tri, déchèterie, nouvelle filière, compostage, prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire,...).

Organisation des circuits d'information

La communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.



Sensibilisation du grand public

› Événementiels

Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont été sollicités par divers associations, collectivités pour animer des stands au cours desquels plusieurs thématiques ont pu être abordées tels que : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les rappels des consignes de tri, la mise en place de la filière DEA... :

- 4 sur les marchés du territoire lors de la saison estivale: Saint-Vaast-la-Hougue, Barneville-Carteret, Bricquebec-en-Cotentin et Valognes.
- 10 sur des événementiels : Foire de Brix, Fête de la planète, Journée solidarité, Pique-Nique collaboratif, Art Zimutés, Plage et Mer propre, Distribution des vivaces, Fête des familles, Chasse aux oeufs, Eco-run, dont la majorité ont eu lieu sur CeC.
- 3 en animations d'été : Camping Le ranch (2) et Haut de plage à Sciotot (PP Les Pieux).
- 8 en déchèteries pour la mise en place des bennes DEA: Cherbourg-Octeville, Rauville-la-Place, Le Becquet, Bricquebec-en-cotentin, Les Moitiers-d'Allones, Le Ham et Anneville-en-Saire.

■ CHIFFRES CLÉS

- 25 stands et animations
- 1 200 personnes sensibilisées

› Semaine réduction des déchets 2017

En partenariat avec Eco-Systèmes une opération de collecte de jouets appelée "Laisse parler ton coeur" a eu lieu au cours de la semaine de réduction des déchets 2017. L'objectif étant de rassembler tous les jouets (électriques, en bois, peluches,...) en bon état et complets et de leurs offrir une seconde vie. Des hottes de collecte ont été installées dans 14 déchèteries du Cotentin et 12 stands ont été mis en oeuvre dans des supermarchés partenaires. Ceux sont près de 12 m3 de jouets d'occasions qui ont été livrés à la Communauté Emmaüs de Cherbourg-en-Cotentin.

■ CHIFFRES CLÉS

- 12 m³ de jouets collectés
- 12 stands en supermarché



› Actions de sensibilisation à la collecte sélective

Sur le terrain, les équipes de collecte effectuent un contrôle qualité du tri qui peut donner lieu à des actions correctives (porte à porte...).

En 2017, des actions de ce type ont seulement été menées sur les communes nouvelles de la Hague et de Cherbourg en Cotentin (anciennes missions des ADTP).

■ CHIFFRES CLÉS

- 1 700 foyers sensibilisés

› Sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des scolaires permet de les mobiliser afin qu'ils soient, au sein de leur famille, les ambassadeurs des gestes de prévention. Plusieurs thématiques peuvent être abordées avec ce public : l'histoire du déchet, les matières premières, le recyclage et la valorisation, mais également tout le volet prévention : lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, atelier papier recyclé, fabrication d'objet à partir de déchets,...

En 2017, les animations scolaires ont été réalisées selon les collectivités historiques. En 2018, celles-ci seront harmonisées sur l'ensemble du territoire.

■ CHIFFRES CLÉS

- 33 établissements scolaires
- 338 heures d'animation (hors préparation)
- 1 800 élèves

› Visites de sites

Afin de finaliser le cycle d'animation, les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent proposer aux écoles des visites de sites. On propose essentiellement des visites du centre de tri du Becquet, du centre d'enfouissement du Ham et enfin de l'usine de méthanisation et du centre de tri du Syndicat Mixte du Point Fort.

■ CHIFFRES CLÉS

- 28 visites au centre de tri du Becquet (500 élèves)
- 7 visites au centre d'enfouissement du Ham (200 élèves)
- 7 visites de l'usine de méthanisation et du centre de tri du Syndicat Mixte du Point Fort
- 1 800 élèves

› Spectacle musical pour enfant

Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement avait pour habitude d'offrir aux écoles de son territoire un spectacle pour conclure le cycle de sensibilisation. Pour finaliser l'année scolaire 2016-2017, c'est le spectacle « P'tite Planète » à bord du CREA'Bus de la compagnie CREA, que les enfants ont pu découvrir et ainsi être sensibilisé sur le gaspillage alimentaire et le tri des déchets.

■ CHIFFRES CLÉS

- 11 écoles
- 500 élèves
- Budget : 6 198 €



› Journée de la pile 2017

A l'occasion de la Journée de la pile 2017, un concours de collecte de piles a été proposé aux écoles du territoire. Ce concours avait pour but de sensibiliser les écoles du territoire mais également les familles à l'importance de bien déposer ses piles dans les conteneurs réservés et non pas dans la poubelle de la maison. Une sensibilisation sur la pile rechargeable a également été réalisée.

■ CHIFFRES CLÉS

- 19 écoles
- 2 000 élèves
- 4,3 tonnes de piles

Pressé de la Manche du 23/02/18 - P12

TOURLAVILLE. Ecole Jean-Jacques Rousseau

Les grands gagnants du concours de piles

LA JOURNÉE DU PILE de la ville a été organisée avec le Centre de tri du Becquet. C'est un événement qui a permis de sensibiliser les élèves et les familles à l'importance de bien déposer ses piles dans les conteneurs réservés et non pas dans la poubelle de la maison. Une sensibilisation sur la pile rechargeable a également été réalisée.

Trouvailles sur le thème des déchets

Si l'école de Tourlaville est arrivée en 7^e position avec 200 kg de piles collectées, c'est grâce à l'initiative de la 3^e année gagnante. Et les enfants ont été récompensés par un certificat de participation et un diplôme de gagnant.

44 tonnes

de piles ont été collectées dans les déchèteries de l'agglomération en 2017.

Les gagnants du concours de piles sont les élèves de la 3^e année de l'école Jean-Jacques Rousseau de Tourlaville. Ils ont collecté 200 kg de piles.

Les gagnants du concours de piles sont les élèves de la 3^e année de l'école Jean-Jacques Rousseau de Tourlaville. Ils ont collecté 200 kg de piles.

Les gagnants du concours de piles sont les élèves de la 3^e année de l'école Jean-Jacques Rousseau de Tourlaville. Ils ont collecté 200 kg de piles.

3 • Sensibilisation des élus

Au cours de cette première année d'existence, une visite de sites de traitement a été organisée afin de sensibiliser l'ensemble des élus de la commission environnement/déchets mais également de leurs présenter les modes de fonctionnement et l'exploitation des sites. Cette visite a eu lieu en juin 2017, au cours de laquelle les élus ont pu découvrir : le centre d'enfouissement de la SPEN au Ham et le centre de tri de la CAC à Cherbourg-en-Cotentin.



Visite des élus de la commission environnement/déchets Site de la SPEN

4 • Action de prévention

Promotion du compostage et du broyage

Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des branchages et déchets verts considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage est développée sur une grande partie du territoire (8 anciennes CC sur 11).



Composteurs individuels Cherbourg-en-Cotentin

Le compostage se développe également dans le milieu scolaire et notamment dans les restaurants collectifs mais également en ville et notamment à Cherbourg-en-Cotentin avec du compostage partagé. Cependant, pour réellement se développer, il faudra que la collectivité s'appuie sur un réseau plus fort de "guide-composteurs".



Pavillon de compostage • Cuisine centrale Les Pieux

Par ailleurs, le Syndicat Mixte Cotentin Traitement avait initié une expérience de broyage à domicile des branchages en lançant un marché réservé à l'insertion. Le but de ce dispositif était de sensibiliser les usagers au broyage, au paillage et au compostage. Cette expérimentation a été lancée fin 2016, prévoyait deux périodes une fin 2016 et une début 2017.

Avec la création de la CaC la communication de la seconde phase n'a pas été très développée car le marché ne prévoyait pas d'intervention sur tout le territoire.

CHIFFRES CLÉS

- 52 interventions de broyage
- 833 composteurs distribués soit un total de 6 762 composteurs
- 25 sites collectifs dont 19 en restauration collective

› Semaine du compostage

Afin de sensibiliser les habitants du Cotentin au compostage de proximité, les ambassadeurs de tri ont tenu un stand d'information "café compost" sur l'ensemble des déchèteries. Cette action, première à l'échelle de l'agglomération avec l'ensemble de l'équipe, a rencontré un beau succès.

Celle-ci a permis d'aller à la rencontre d'habitants souhaitant des renseignements sur la pratique du compostage et la possibilité d'obtenir un composteur individuel. Cela a également été l'occasion pour certaines personnes pratiquant déjà le compostage de repartir avec des conseils utiles pour une utilisation optimale de leur compost.

■ CHIFFRES CLÉS

- 14 animations
- 250 usagers sensibilisés



Café compost 2017 - Déchèterie de Cherbourg-en-Cotentin

Caissons de réemploi

Dans le cadre de la prévention des déchets, Cotentin Traitement avait initié en partenariat avec à l'époque le Relais Enfants, aujourd'hui Fil&Terre, la mise en oeuvre de caissons de réemploi sur les déchèteries du territoire du syndicat.

Le syndicat achetait des caissons maritimes qu'il faisait installer sur les déchèteries. Les ambassadeurs du tri réalisaient une communication spécifique sur ce caisson afin de sensibiliser les usagers à y déposer tous les objets de la maison qui sont réutilisables.

Fil&Terre assure, quant à lui, la collecte de l'ensemble des objets déposés. Il assure ensuite un tri et met en vente une partie des objets, le reste étant renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable,...).

A ce jour, Fil&Terre n'est pas en capacité d'assurer les pesées des "objets détournés".

Collecte des Textiles • Linges • Chaussures (TLC)

La collecte de textile est mise en oeuvre depuis de nombreuses années sur le territoire de la CaC. La CaC a signé une convention de partenariat avec Fil et Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg).

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables,...). Pour 2017, 469 tonnes de textiles ont été collectées sur les colonnes mises en oeuvre sur les déchèteries ou sur les communes adhérentes à la CaC (dans le cadre des conventions).



Au total ceux sont 892 tonnes de textiles qui ont été déposés pour être triées et recyclées (469 t + tonnages bornes Relais, points de collectes en magasins).

5 • Lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.

En 2017, la sensibilisation a été principalement menée au niveau de la restauration collective.

Sensibilisation des scolaires

Grâce à la création d'un nouveau module pédagogique, 9 animations sur le thème du gaspillage alimentaire ont été réalisées.

Le collège Gilles de Gouberville de Saint-Pierre-Eglise a bénéficié d'interventions en classe auprès des 6^{ème}. Suite au succès de cette action, elle sera reconduite en 2018. Le collège Lucien Goubert de Flamanville a, également, bénéficié d'animations auprès de ses 6^{ème}.

Journée de lutte contre le Gaspillage Alimentaire

La journée de lutte contre le gaspillage alimentaire est un moment privilégié pour sensibiliser le grand public à cette thématique.

Pour l'année 2017, nous avons ciblé les territoires qui n'avaient jusque-là pas bénéficié de ce type de sensibilisation et notamment les collèges de Coeur du Cotentin et de Cherbourg-en-Cotentin. L'animation consistait à peser pendant une semaine le pain jeté par les enfants (sans qu'ils ne sachent pourquoi). La semaine suivante les ambassadeurs intervenaient sur un midi pour donner les chiffres et sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.



CHIFFRES CLÉS

- 6 collèges
- 1 064 élèves sensibilisés
- 34, 5 kg de pains jetés sur une semaine

Accompagnement des établissements scolaires

Plusieurs collèges et lycées, situés sur la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, ont bénéficié d'intervention lors de la rentrée scolaire, pour le collège Gilles de Gouberville de Saint Pierre Eglise les animations ont eu lieu sur les temps du midi pour ses élèves (primaire et collège).

La mairie de Saint-sauveur-le-Vicomte a été accompagnée afin de réaliser un état des lieux du gaspillage alimentaire au sein de son restaurant scolaire.

6 • Réalisation d'outils de communication

De nombreux outils de communications sont créés à l'occasion des diverses interventions (affiche, flyer...).

En 2017, l'harmonisation des outils de communication aux couleurs de l'agglomération a commencé et se poursuivra en 2018.

Cependant quelques outils "grand public" ont été créés en 2017 :

- Flyer éco-mobilier
- Réglette de tri
- Harmonisation des consignes du tri



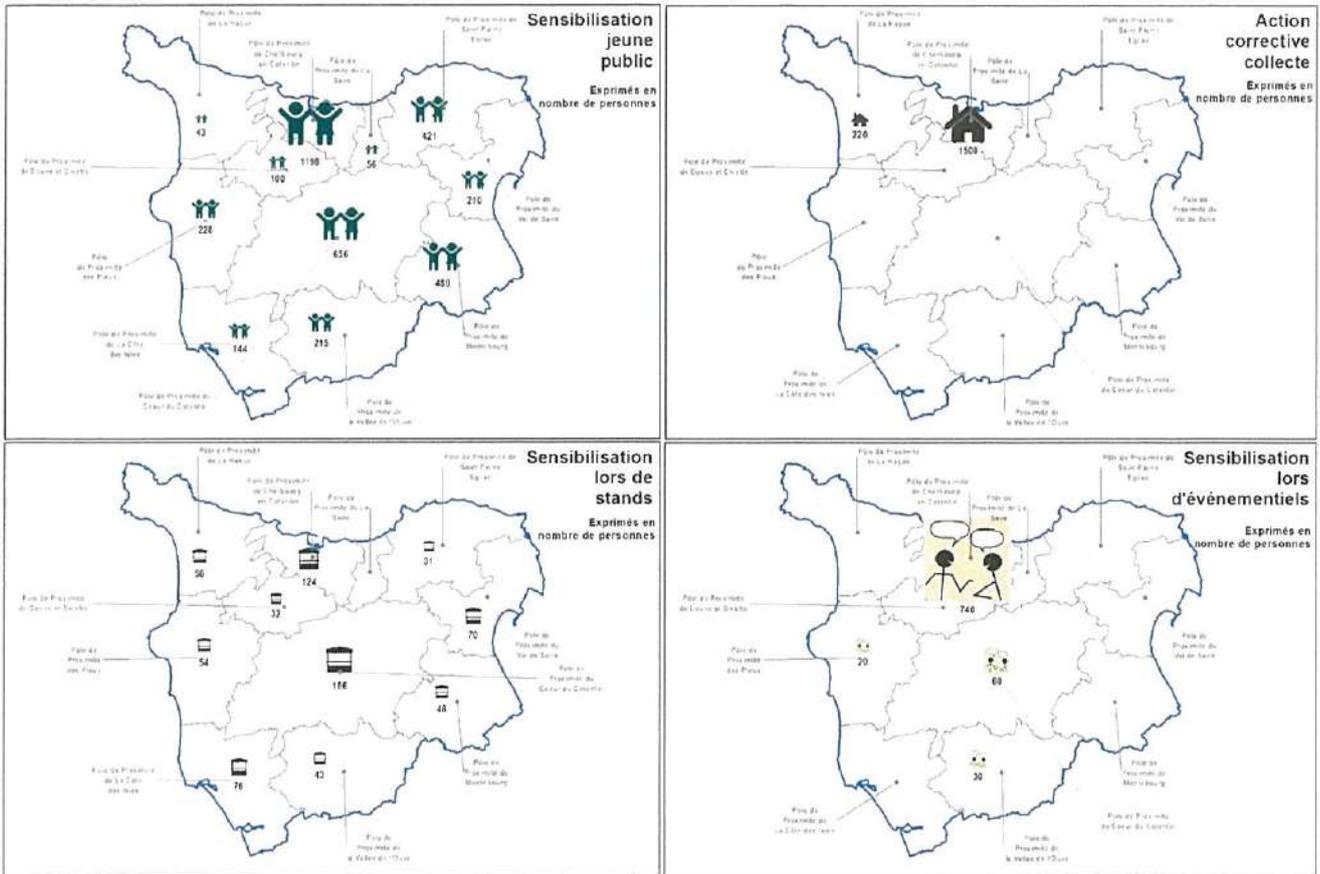
7 • Partenariat avec le Syndicat Mixte du Point Fort

La CAC et le Point Fort Environnement se sont engagés en 2017, au travers de la convention de coopération, à entreprendre des actions de communication en commun de manière à sensibiliser un plus large public aux bons gestes de tri.

En 2017, ils ont ainsi mené en commun des visites de l'usine de méthanisation.

Le Point Fort accueille régulièrement des élèves de l'ensemble du département. Quand il s'agit d'établissements situés sur le territoire de la CAC, il associe à ces visites les ambassadeurs de tri de la CAC. Les interventions sont alors menées conjointement : le Point Fort présente la méthanisation et la CAC les consignes de tri et le parcours des déchets. 7 classes ont ainsi été sensibilisées en 2017 (élèves d'école primaire à lycéens).

8 • Bilan 2017



CHIFFRES CLÉS

- Plus de 1 700 foyers sensibilisés en porte à porte
- 1 894 usagers sensibilisés lors de la tenue de stand
- 2 500 élèves sensibilisés
- 833 composteurs distribués
- Harmonisation des missions des ambassadeurs de tri et de prévention

LA COLLECTE DES DÉCHETS ORGANISATION

1 PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. Par exemple, le remplissage du bac et sa sortie sur le domaine public est une opération de pré-collecte.

Différents outils de pré-collecte sont mis à disposition des usagers en fonction des pôles de proximité tels que les bacs ou sacs OMr et EMr, les colonnes de tri, les bio-seaux...

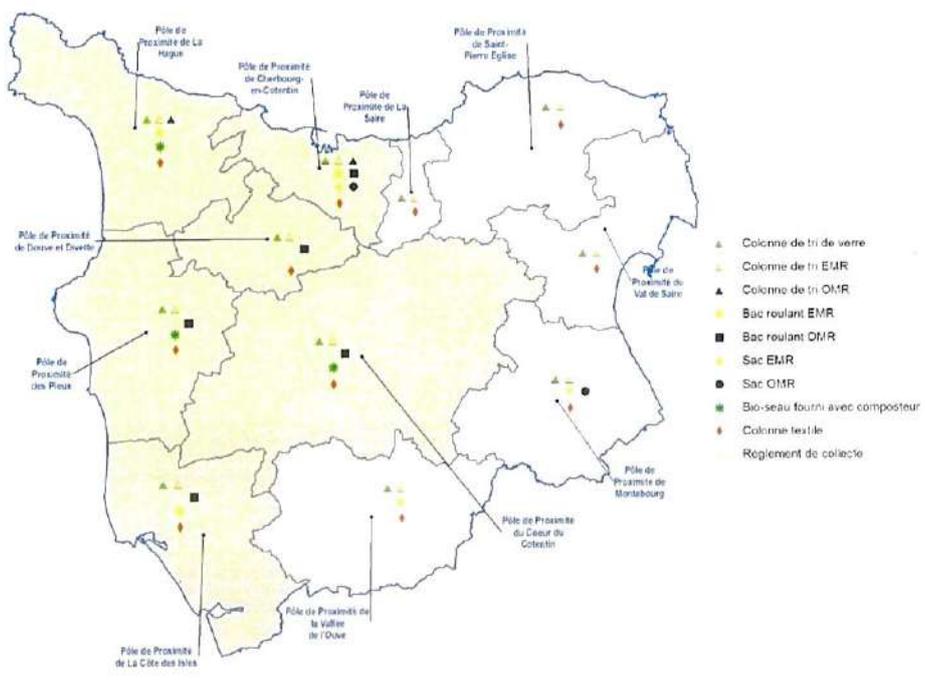
En terme de référence, les territoires qui fournissent des bacs OMr ont un code couleurs foncées (gris, noirs,...) à l'exception de Cherbourg-en-Cotentin (CeC) qui a choisi la couleur bleu y compris pour ses sacs OMr.

Concernant les emballages ménagers recyclables EMr, la couleur est le jaune. Attention le territoire de la Saire et de Coeur du Cotentin sont encore en 2017 en bi-flux (bleu pour les corps plats et jaunes pour les corps creux).

Les bacs OMr et EMr de CeC sont distribués et entretenus par un prestataire tout comme les colonnes de tri.

CHIFFRES CLÉS

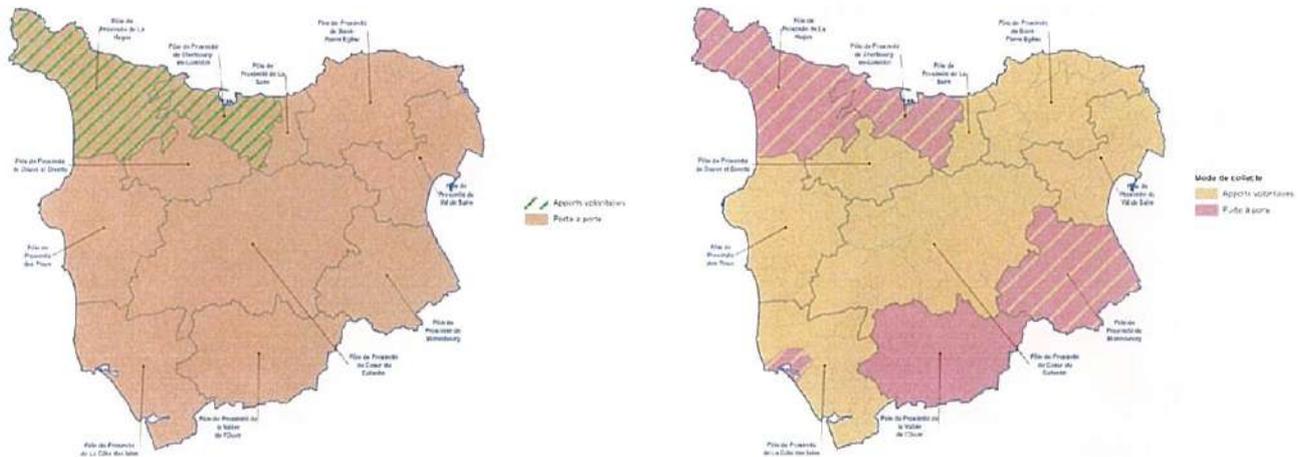
- 50 376 bacs OMr
- 27 331 bacs EMr
- Plus de 400 000 sacs OMr et 570 000 sacs EMr distribués



2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population de l'agglomération est de 181 636 habitants. On note qu'une partie du territoire est soumise à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. Pour information, la population DGF 2017 est de 200 061 habitants.

La collecte des OMr et des EMr peut être réalisée en porte à porte (collecte devant chez soi ou à proximité) ou en apport volontaire (l'utilisateur doit porter ses déchets en un lieu défini commun à plusieurs hameaux, villages ou rues).



3 EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le geste de tri est soumis aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

10 territoires sont pourvus de colonne de tri pour les EMr. Les territoires proposant une collecte en porte à porte, mettent à disposition moins de colonnes (La Hague et Montebourg) voir aucune pour la Vallée de l'Ouve.

Toute l'agglomération est dotée de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verres valorisés, la Communauté d'Agglomération reverse 1 € à l'association Coeur et Cancer.

Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre la CaC et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfants) et Secours Catholique (territoire du PP de Montebourg).

Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les OMr : Cherbourg-en-Cotentin et La Hague.

CHIFFRES CLÉS

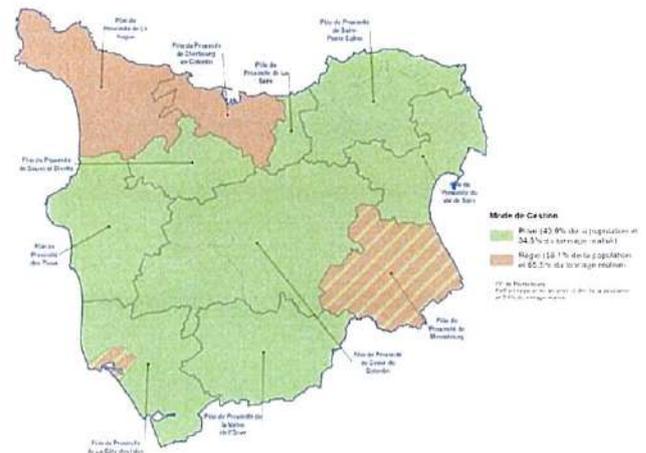
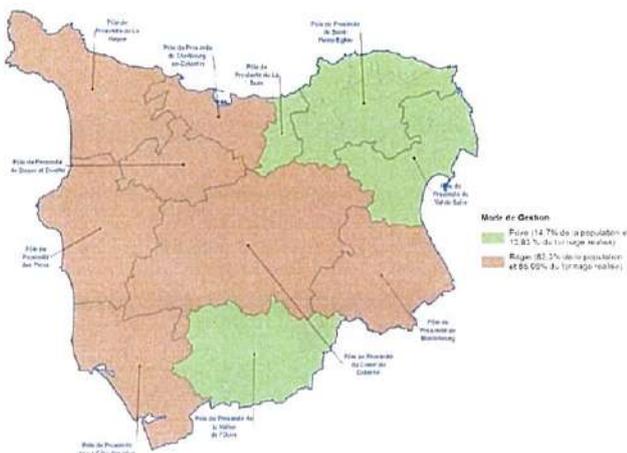
- 919 colonnes EMr
- 619 colonnes à verre
- 169 colonnes textiles
- 377 colonnes OMr (uniquement CeC + La Hague)

4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

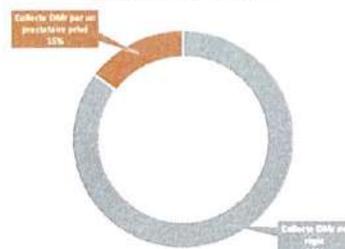
1 • Spécification de la collecte

La collecte des OMr est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Elle est assurée en régie sur 7 territoires, ce qui représente 85 % de la population et 86 % des tonnages. Le reste du territoire est collecté par deux entreprises privées VEOLIA et SPHERE.

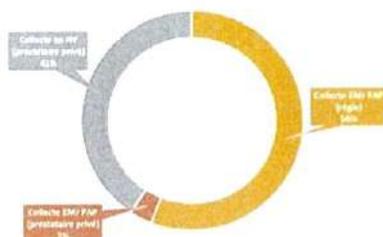
La collecte des EMr est réalisée en porte à porte sur seulement 4 territoires. Elle est assurée en régie sur 3 territoires auquel s'ajoute la commune de Barneville-Carteret, ce qui représente 56% de la population et 66% des tonnages. Le territoire de la Vallée de l'Ouve est quant à lui collecté par VEOLIA.



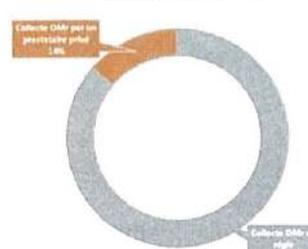
Part de la population concernée



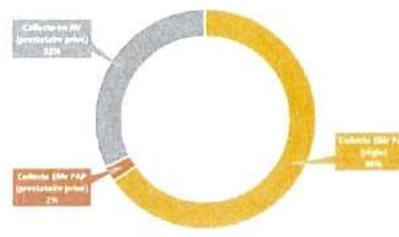
Part de la population concernée



Tonnage d'OMr concerné



Tonnage d'EMr concerné



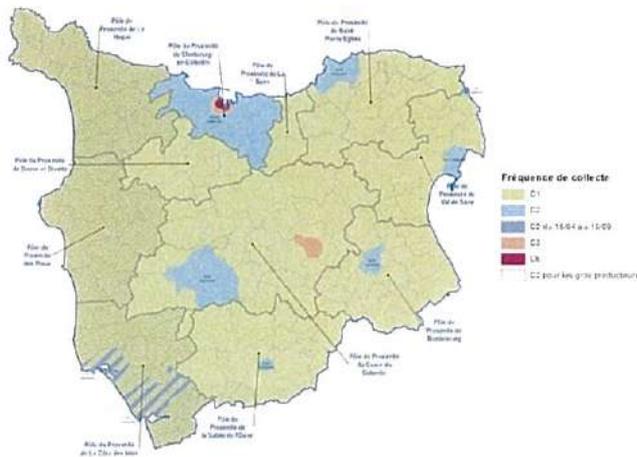
Une collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur 5 territoires (Les Pieux, La Hague, Coeur du Cotentin, Montebourg, et CeC). C'est un service non généralisé, souvent réalisé sur inscription. Il est à 100% réalisé en régie. Cherbourg-en-Cotentin a également une collecte d'encombrants spécifiques pour les habitats collectifs.

2 • Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

A ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tous déchets d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme assimilable aux ordures ménagères.

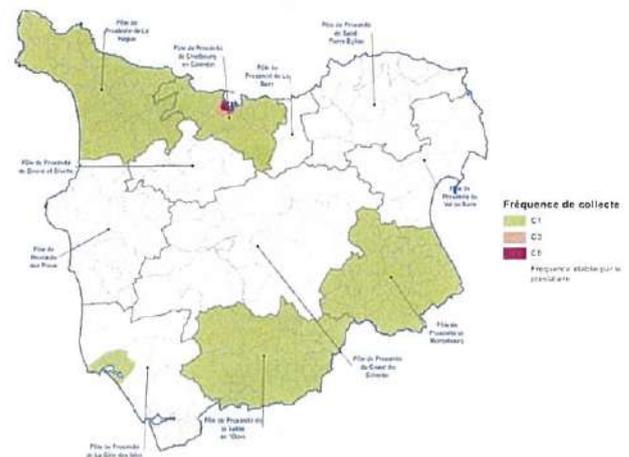
5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence de collecte des OMr n'a pas évolué depuis la création de l'agglomération. Les fréquences actuelles sont celles qui ont été établies par les anciens EPCI.



On note que la majorité du territoire est collecté une fois par semaine (C1), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 47% des habitants de l'agglomération.

Le reste du territoire est majoritairement en C2 (2 collectes/semaine), à l'exception de Valognes, 3 passages par semaine, et le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin qui varie de 3 à 6 passages suivant les secteurs.



Concernant la collecte des EMr, la fréquence est en C1 pour la Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, la fréquence est majoritairement en C1 mais comme pour les OMr le centre-ville a des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs.

6 LES DÉCHÈTERIES

La communauté d'Agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie. La déchèterie de la Vallée de l'Ouve a été reprise en régie au 1er août 2017, elle était auparavant géré par un prestataire privé : VEOLIA.

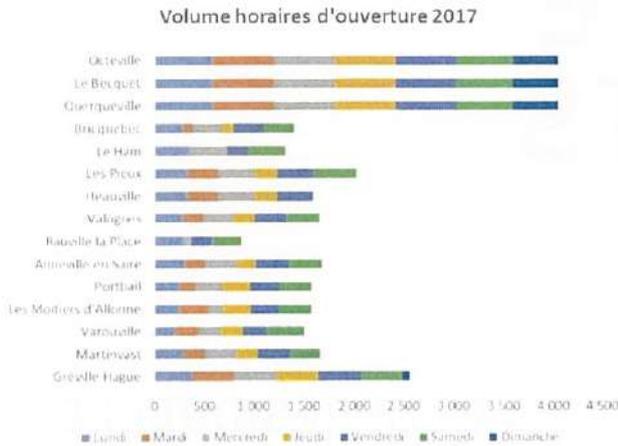
Le maillage de déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci fera l'objet d'une réflexion globale à l'échelle du nouveau territoire.

A ce jour les règlements intérieurs des sites n'ont pas été modifiés et les règles fixées par les anciens EPCI sont toujours en vigueur.

L'accès aux déchèteries est donc toujours lié au lieu de résidence à l'exception des sites de Cherbourg-en-Cotentin qui accepte les habitants de la Saire et pour partie ceux de la Hague (convention historique).

On peut noter, cependant, le développement de la collecte des Déchets d'éléments d'ameublements (DEA) sur 8 nouvelles déchèteries (soit 9 déchèteries équipées au total sur la CaC), nous permettant ainsi de proposer le tri de ces déchets sur 7 pôles de proximité.

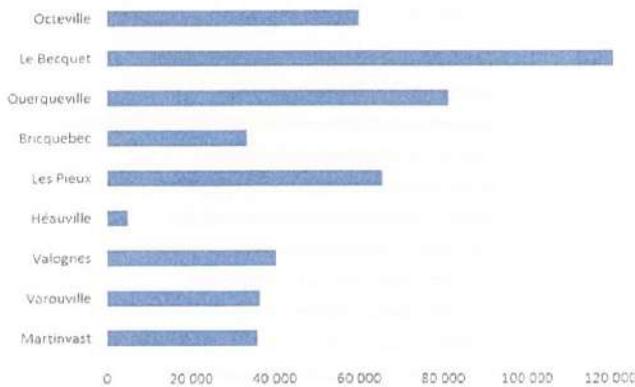
Le volume horaire 2018 varie entre 882H (Rauville-la-Place) à 4059 H pour les déchèteries de CeC, avec une majorité de sites entre 1 400H et 1 600H annuelles.



2 • Fréquentation des déchèteries

La fréquentation des déchèteries n'est pas calculée pour tous les sites. En effet, 5 déchèteries ne sont pas dotées de gestion informatisée des accès et le comptage des passages de particuliers n'est donc pas possible.

Pour les 10 autres sites, 9 sont en capacité de fournir les données pour 2017. Les données de la déchèterie de la Hague n'étant pas exploitables pour l'année complète (mise en oeuvre en 2017).



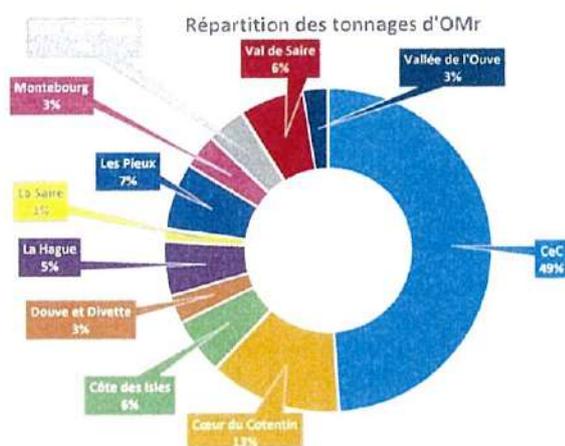
LA COLLECTE DES DÉCHETS BILAN

1 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

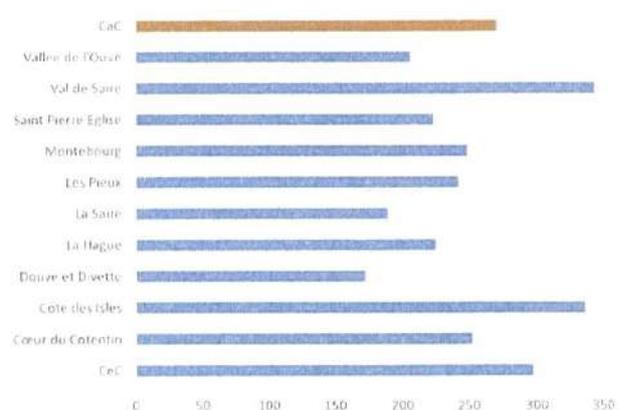
Les Ordures Ménagères résiduelles appelées plus communément OMr sont les déchets non valorisables actuellement, restant après la collecte sélective voir après retrait des bio-déchets (compostage individuel).

CHIFFRES CLÉS

- 49 164 tonnes d'OMr
- Gisement moyen de 270,67 kg/an/hab pour le Cotentin
- Performance de 261,80 kg/an/hab pour la Normandie (2015)
- Performance nationale de 270 kg/an/hab (données 2013)



Gisement d'OMr en Kg / hab par territoire



Les territoires de Douve et Divette et de la Saire ont les productions les plus faibles du territoire avec moins de 200 kg d'OMr par an et par habitant.

Cinq autres territoires ont des gisements à l'habitant inférieur à 250 kg/an/hab, Coeur du Cotentin dépasse légèrement ce seuil.

Enfin, 3 territoires ont des gisements proches des 300 kg/an/hab qui s'expliquent soit par une population estivale importante, soit par un gisement de déchets professionnels importants.

Un effort, sur certains secteurs, doit, encore, être fait pour voir réduire le gisement d'OMr et notamment via la mise en place d'actions de prévention.

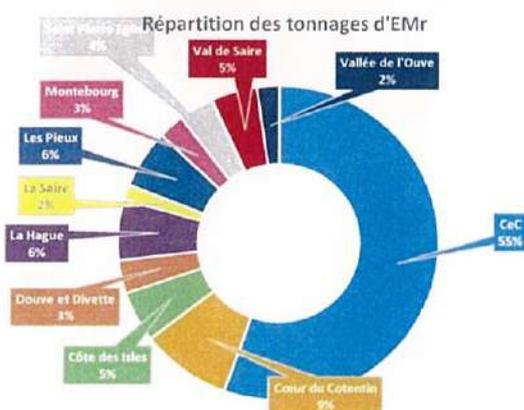
Une caractérisation du gisement d'OMr sera réalisée courant 2018 afin de mieux appréhender les pistes d'amélioration et de prévention possibles.

2 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SÉPARÉE

› Les Emballages Ménagers Recyclables EMr

■ CHIFFRES CLÉS

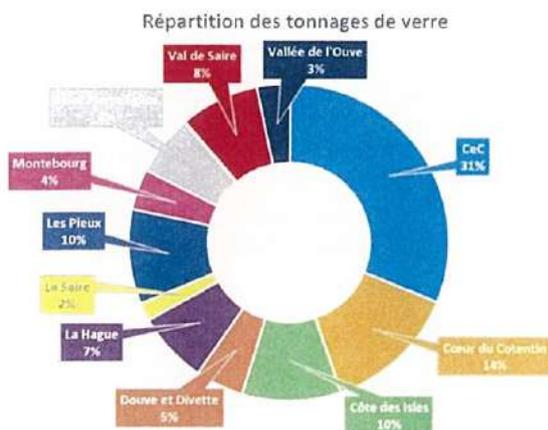
- 10 651 tonnes d'EMr
- Performance de 58,64 kg/an/hab pour le Cotentin
- Performance de 36,9 kg/an/hab pour la Normandie (données 2015)
- Performance nationale de 37,4 kg/an/hab (données 2015)



› Le verre

■ CHIFFRES CLÉS

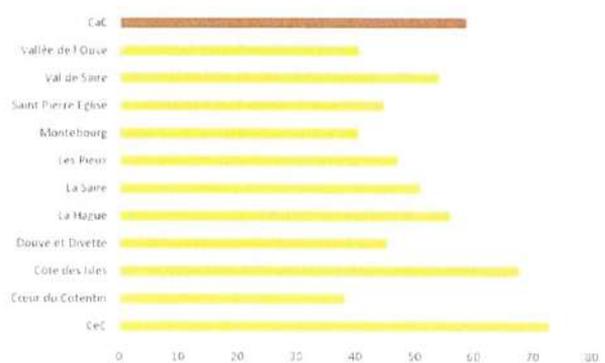
- 6 960 tonnes de verres
- Performance de 38,32 kg/an/hab pour le Cotentin
- Performance de 32,6 kg/an/hab pour la Normandie (données 2015)
- Performance nationale de 31,2 kg/an/hab (données 2015)



Les territoires du Val de Saire, la Saire, la Hague, la Côte des Isles et Cherbourg-en-Cotentin ont des gisements supérieurs au gisement moyen de la CaC.

Cependant l'ensemble du gisement peut encore être amélioré en quantité et surtout en qualité (cf. article 6.2-1 Refus de tri). De nombreux emballages valorisables sont encore déposés dans les OMr.

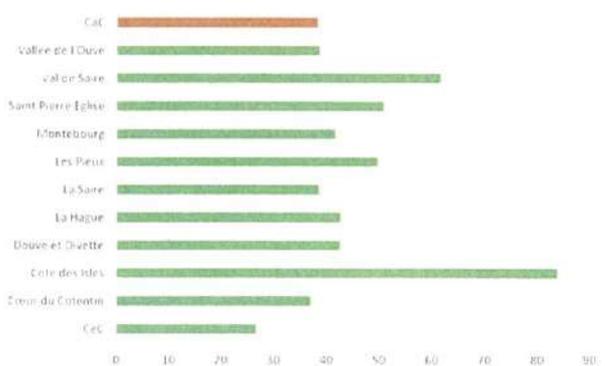
Gisement d'EMr en Kg / hab par territoire



Le gisement verre de Cherbourg-en-Cotentin entraîne une baisse importante du gisement global de la CaC. En effet le gisement moyen sans CeC est de 47,6 kg. Les résultats de Cherbourg-en-Cotentin font donc chuter ce gisement approximativement de 9 kg/hab.

Une campagne de communication et de sensibilisation sera menée sur le verre en 2018 qui sera plus ciblée sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Gisement de verre en Kg / hab par territoire



3 DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.

CHIFFRES CLÉS

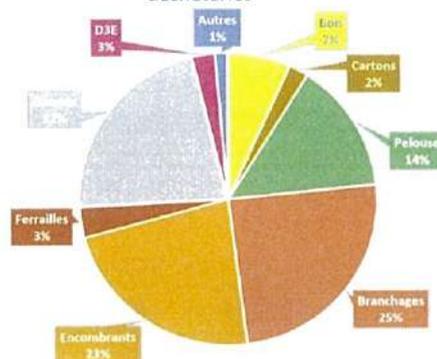
- 69 856 tonnes de déchets
- Gisement moyen de 384,59 kg/an/hab pour le Cotentin
- Gisement national 198 kg/an/hab (données ADEME 2013)

Les branchages représentent aujourd'hui un quart des déchets collectés en déchèterie si on ajoute les pelouses on atteint pratiquement 40% des tonnages.

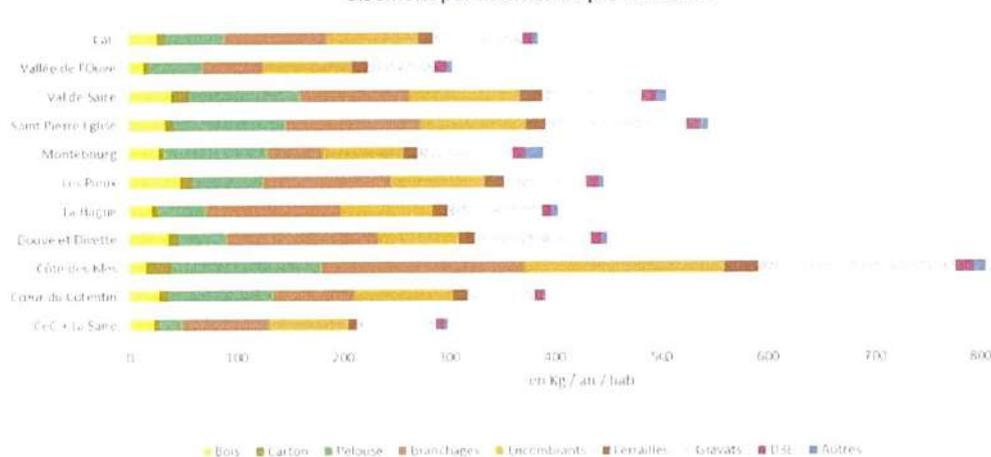
On retrouve également sur le podium les encombrants et les gravats avec respectivement 23% et 22%.

Dans le tonnage "autres" sont comptabilisés (l'amiante, les déchets d'éléments d'ameublement, les déchets dangereux, les piles, les huiles de vidange, les pneus et les souches).

Répartition des tonnages déchets collectés en déchèteries



Gisement par habitant et par territoire



Pour rappel, les habitants de la Saire utilisent les déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus. (A noter que dans ce gisement, on trouve également des tonnages issus du territoire de la Hague).

On note que le territoire de la Côte des Isles a un gisement à l'habitant très important qui est essentiellement dû à sa forte proportion de résidences secondaires.

La Vallée de l'Ouve et les territoires de Cherbourg-en-Cotentin / la Saire présentent quant à eux les gisements les plus faibles. Pour le 1er il s'explique certainement par le faible taux d'ouverture du site et pour les seconds par une moindre utilisation du service lié au caractère très urbain de ce territoire (habitat vertical, taille des jardins,...).

4 PERFORMANCE DE COLLECTE

CHIFFRES CLÉS

- Gisement moyen pour le Cotentin de DMA collectés : 752 kg/an/hab
- Gisement moyen national de DMA : 573 kg/an/hab (données ADEME 2013)

Ce gisement supérieur à la moyenne nationale peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

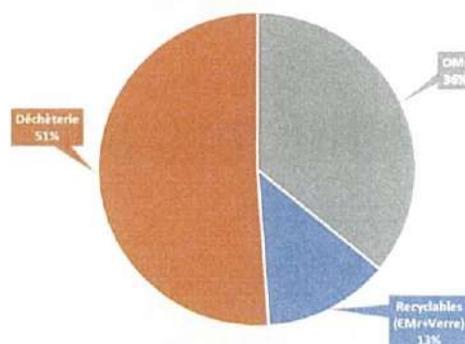
- Le territoire présente une forte saisonnalité liée à la population estivale, qui n'est pas prise en compte dans ce gisement (calcul à partir de la population municipale INSEE) mais également des pics de population liés au chantier EPR et aux arrêts de tranches qui peuvent impacter une forte partie de notre territoire.

Si l'on calcule le gisement à partir de la population DGF, on passe ainsi à 682 kg/an/hab, soit une baisse de 70kg/an/hab.

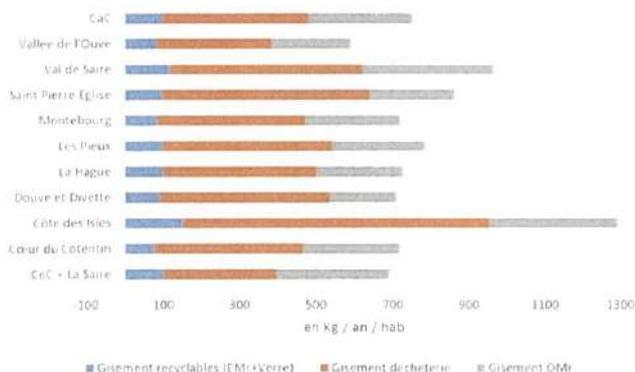
- Par ailleurs, on note que notre gisement est fortement impacté par les gisements issus des déchèteries et notamment les gisements de déchets verts liés aux effets climatiques sur la région ouest.

Globalement, on note que 51 % des tonnages collectés sont issus des déchèteries et que les OMr représentent 36% des tonnages.

Répartition des déchets collectés de la CaC



Gisement par habitant et par territoire



LE TRAITEMENT DES DECHETS ORGANISATION

1 ORIGINE DES DÉCHETS

Tous les déchets de la CaC n'ont pas le même exutoire y compris pour les déchets d'une même catégorie. Pour exemple, les déchets verts de l'agglomération sont traités dans 6 plateformes de compostage différentes.

Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport
- Des marchés ou conventions de traitement non harmonisés à l'échelle de l'agglomération

Par ailleurs, l'ensemble des déchets traités sur les sites de traitement appartenant à l'agglomération sont issus de notre territoire apport public (régie, déchèterie,...) et/ou apports privés (professionnels, ...).

2 QUAI DE TRANSFERT

Une partie du territoire est également équipée de quai de transfert permettant notamment pour la collecte des OMr et des EMr de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.

A ce jour les territoires équipés sont :

- Le PP de Côtes des Isles : Le quai de transfert de Portbail accueille les OMr et les EMr collectés en régie du territoire soit 2 914 tonnes
- Le PP des Pieux : Le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr collectés en régie des pôles de proximité des Pieux et de Douve et Divette soit 4 653 tonnes
- Le PP du Val de la Saire : Le quai de transfert d'Anneville-en-Saire accueille les OMr collecté par le prestataire soit 3 085 tonnes
- Le PP de Coeur du Cotentin : Le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueille les OMr collectés en régie du territoire l'ancienne Communauté de Communes de Bricquebec-en-Cotentin (avant fusion de 2014) soit 2 448 tonnes
- La Commune Nouvelle de la Hague : Le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr, les EMr et le verre collectés en régie sur le territoire soit 3 836 tonnes
- La commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr, et les DIB déposés par les communes et professionnels soit 32 810 tonnes

Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / Valorisation matière	184	21	19	x	x	x	x	98	18	47	18
Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques (DEEE)	VEOLIA / Valorisation matière	x	199	143	83	113	x	158	84	117	130	67
	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	632	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Eco DDS	Plateforme de Drakkar / Chimirec / Valorisation énergétique	14	7	7	12	11	x	14	5	11	10	6
Autre DDS	Plateforme de Javené / Chimirec / Valorisation énergétique	12	8	27	25	21	x	25	4	25	26	9
HUILE DE VIDANGE	Plateforme de Javené / Chimirec / Régénérée	20	13	4	5	5	x	9	3	6	5	0
PNEUS de véhicules légers « propres »	Auto Pneu Normandie /Aliapur / Valorisation matière	38	x	6	x	8	x	x	✓	x	✓	x
Autres PNEUS	Entreprise Lelièvre / Enfouissement	x	x	x	x	x	x	✓	✓	✓	✓	✓
AMIANTE	ISDD Le Ham / SPEN / Stockage	62	9	7	x	18	x	12	5	x	x	x
PILES	COREPILE / Valorisation matière	5	4	3	2	3	x	3	2	2	3	2
TLC	Magasins Fil et Tette et Centre de tri COBANOR TRITEX / Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière	267	71	15	19	18	2	35	0	21	17	4
Objets domestiques réutilisables	Centre de tri et magasins / Fil et Terre / Ré-utilisation	x	x	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	x

LE TRAITEMENT DES DECHETS BILAN

1 TONNAGES TRAITÉS

1 • Taux global de valorisation

Le taux de valorisation de la CaC est de 41% (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière) dont entre autre la part des tonnages d'OMr méthanisées, les EMr, le verre, les déchets verts... que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats).

2 • Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

L'indice de réduction ne peut pas être calculé en cette 1^{ère} année d'existence de l'agglomération.

3 • Tonnages traités sur les sites de traitement de la CaC

› ISDI d'Héauville

L'ISDI d'Héauville est géré en régie par la CaC. Pour rappel, un ISDI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Le site d'Héauville accueille les gravats des déchèteries des Pieux et d'Héauville ainsi que les tonnages des régies du pôle de proximité des Pieux et ceux des professionnels du territoire (dépôts payants).

En 2017, les tonnages stockés sur ce site sont de 5 018 tonnes répartis de la façon suivante :

- 1 447,5 tonnes apportées par les régies du PP des Pieux
- 2 513,6 tonnes déposées et facturées à des professionnels
- 1 056,90 tonnes déposés par les usagers sur les deux déchèteries du territoire.

› ISDI des Moitiers-d'Allone

L'ISDI des Moitiers-d'Allone est géré en régie par la CaC. Il accueille les gravats des déchèteries de Portbail et des Moitiers-d'Allone ainsi que les tonnages des collectivités et des professionnels du territoire.

En 2017, les tonnages stockés sur ce site sont de 3 624 tonnes répartis de la façon suivante :

- 2 094 tonnes déposées par des collectivités ou des professionnels, dont 129 t facturées,
- 965 tonnes déposées par les usagers sur la déchèterie de Portbail,
- 566 tonnes déposées par les usagers sur la déchèterie des Moitiers-d'Allone.

› Centre de compostage du Becquet

Le centre de compostage du Becquet est géré en régie par la CaC. En 2017, 12 471 tonnes de déchets ont été apportées sur ce site dont :

- 8 650 tonnes de déchets verts issues des déchèteries
- 566 tonnes d'apports payants
- 3 255 tonnes issues des régies, des communes et autres apports...

Le tonnage traité sur le centre de compostage en 2017 est de 7 539 tonnes, les 4 932 tonnes restantes ont été envoyées sur la plateforme de compostage du Ham.

La vente de compost 2017 est de 3 745 tonnes réparties de la façon suivante :

- 3 539 tonnes pour le SILEBAN
- 91 tonnes pour les collectivités
- 115 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération avec un minimum de 10 tonnes par commande).

Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin

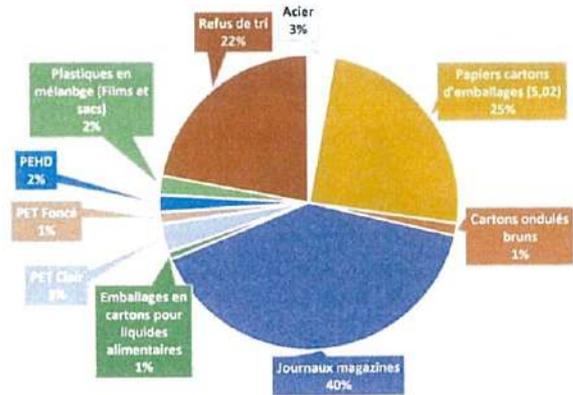
Le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin est géré en régie par la CaC. Pour rappel, un centre de tri est une usine qui réceptionne les emballages préalablement collectés dans les contenant de tri (poubelles, sacs ou colonnes jaunes) et qui procède ensuite à la séparation des emballages en fonction de leur matériau : carton, aluminium (canette), acier (boîtes de conserve), et les différents types de plastique (PEHD, PET, PP).

Afin d'effectuer cette séparation, on utilise plusieurs types de technologies : tri manuel réalisé par des opérateurs, et/ou tri automatisé avec de trommels, des cribles balistiques, un aimant,... Ces déchets, une fois classés par catégories, sont mis en balles pour être transportés vers des usines de recyclage (valorisation matière).

En 2017, 5 902 tonnes de déchets ont été triées sur ce site. L'ensemble des tonnages triés provenaient de Cherbourg-en-Cotentin.

Les productions réalisées en 2017 se répartissent de la façon suivante :

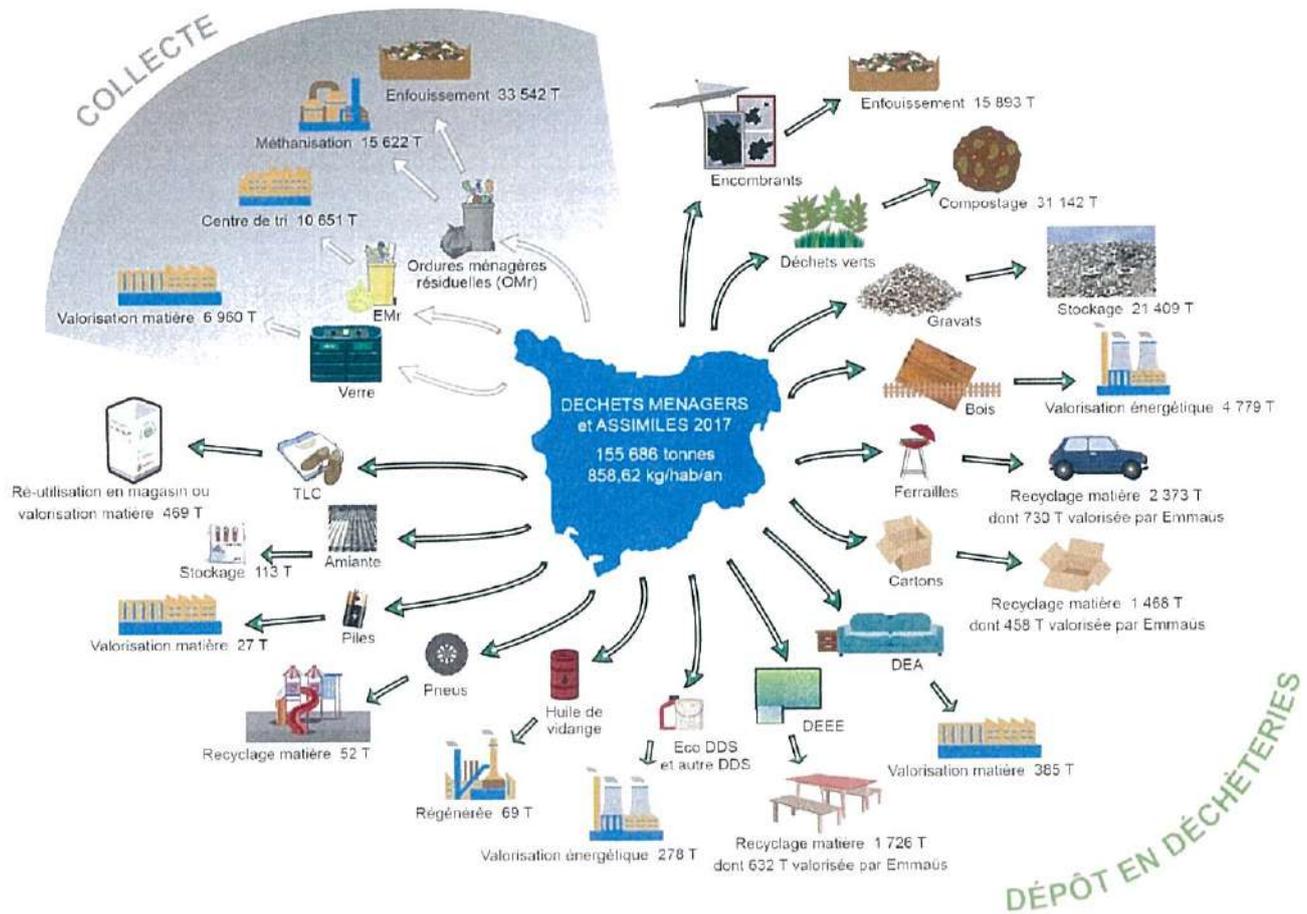
Répartition des productions 2017 - Centre de tri CeC



4 • Tonnage global traité

CHIFFRES CLÉS

• 155 686 tonnes de DMA (858 kg/an/hab)



2 REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

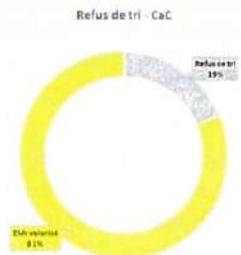
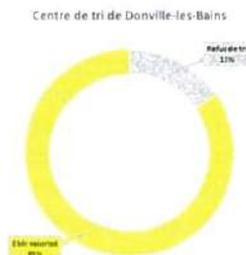
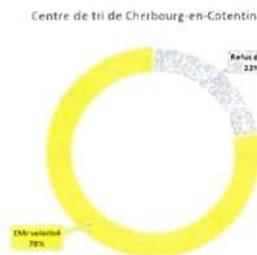
1 • Définition et enjeux des refus de tri

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendraient impropre la valorisation du flux restant, il peut s'agir entre autre :

- De plastiques autres que les flacons et les bouteilles (l'extension de tri n'étant pas mise en oeuvre sur notre territoire)
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr
- D'encombrants, DEEE
- D'ordures ménagères résiduelles

Les refus de tri 2017 représentent :

- 1 284,23 t pour le centre de tri de CeC
- 580,30 t pour le centre de tri de Donville-les-Bains
- 109,00 t pour le centre de tri de Rocquancourt



CHIFFRES CLÉS

- Refus de tri pour le Cotentin : 1 973 tonnes soit 10,86 kg/an /hab
- Refus de tri = 19% des EMr collectés

Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations seront réalisées à partir de 2018 sur le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin en partenariat avec les unités collecte, tri et prévention des déchets. Ces caractérisations auront pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Par ailleurs, l'écart des refus de tri entre les 3 centres de tri peut également s'expliquer par le mode de collecte qui est en porte à porte pour CeC, alors que la majorité du reste du territoire est en apport volontaire. Les ambassadeurs du tri qui auront la gestion de ces caractérisations participeront également aux caractérisations du ou des centres de tri privés.

Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on tri suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

2 • Performance énergétique des installations

Les OMr traitées à l'usine de méthanisation du Point Fort, soit 15 622 t, permettent de produire :

- 1 148 159 m³ de biogaz
- 1 054 099 kWh d'électricité

Les OMr, encombrant et DIB de la CaC enfouis à l'ISDND du Ham, soit 58 163 t, permettent de produire :

- 2 857 993 nm³ de biogaz
- 4 121 000 kWh d'électricité

ÉVOLUTION ET RÉFLEXION DU SERVICE

En 2017, des premières pistes de réflexions ont été lancées pour faire évoluer la direction déchets ménagers assimilés et notamment :

- L'harmonisation du geste de tri, qui va modifier la collecte bi-flux encore mise en oeuvre sur la Saire et Cœur du Cotentin au 1er janvier 2018. Cette action est une étape importante, puisque c'est le premier geste qui va être harmonisé pour l'ensemble des usagers du territoire de la CaC,
- Poursuite d'une étude d'optimisation de la collecte sur Cherbourg-en-Cotentin. Une réflexion sur les fréquences et l'organisation de la collecte des OMr a été lancée par Cherbourg-en-Cotentin et a été reprise par l'agglomération. L'objectif est une mise en oeuvre à partir de janvier 2019.
- Etude pour le passage de la collecte des EMr de la Saire en régie (Cherbourg-en-Cotentin) et du tri de ces emballages au centre de tri de CeC au 1er janvier 2018.
- Le développement de la filière Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). Au 1er janvier 2017, seule la déchèterie de Montebourg était équipée d'une benne pour le tri et la valorisation des DEA. En partenariat, avec Eco-mobilier, l'unité déchèterie a développé cette filière sur 7 autres déchèteries en octobre 2017. D'autres déchèteries seront équipées dans les années à venir.
- Une réflexion sur l'apport de l'amiante, des pneus en déchèterie et sur l'ouverture des déchèteries aux communes limitrophes.

• Lancement d'une étude territoriale, la filière de tri des emballages ménagers et des papiers va connaître des mutations importantes dans les années à venir :

- › l'extension des consignes de tri devra être généralisée d'ici 2022, augmentant les quantités et modifiant les caractéristiques des emballages entrant dans les unités de tri ;
- › en parallèle, les centres de tri devront se moderniser pour accueillir ces nouveaux flux, répondre aux exigences sur les conditions de travail, et maîtriser les coûts de traitement, entraînant une diminution du nombre de centres de tri sur le territoire normand.

Dans cette perspective, la CAC et le Point Fort Environnement, ainsi que huit autres collectivités du territoire se sont regroupés afin de réaliser une étude territoriale sur les conséquences et les enjeux de ces changements à venir.

- Mise en oeuvre des premières réflexions sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : participation à des réunions de présentation et formations de deux animateurs (ADEME).
- Lancement d'une étude de financement du service de collecte (TEOM / REOM avec ou sans tarification incitative).

RESSOURCES HUMAINES

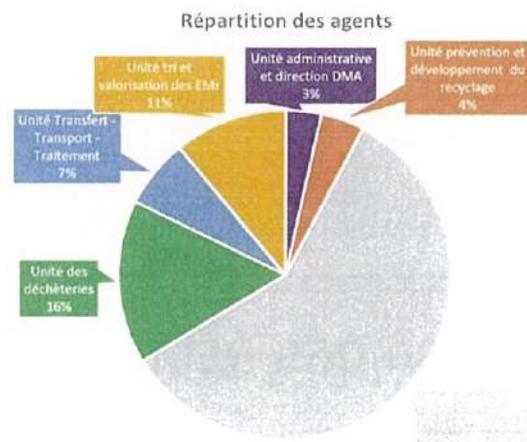
1 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

L'organigramme de la direction déchets ménagers assimilés a été approuvé au Comité Technique du 8 septembre 2017. Celui-ci est composé de 6 unités :

- Ressources administratives
- Prévention des déchets et développement du recyclage
- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Déchèteries
- Transfert, Transport, Traitement
- Tri et valorisation des emballages ménagers recyclables.

Le directeur de la direction déchets ménagers assimilés est sous l'autorité du Directeur du Pôle Services Techniques.

La direction regroupe 237 agents répartis de la façon suivante :



LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, comme précisé à plusieurs reprises, est une collectivité très récente. Cette 1ère année de mise en oeuvre et réellement une année de construction.

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, l'agglomération a mis en oeuvre en 2017 une commission thématique environnement/déchets, qui ont lieu à minima tous les trimestres et au cours desquels sont abordés tous les dossiers liés à des projets ou modification d'organisations liées aux déchets.

Elle a également initié la création du conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil peut être consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospectives et de planification du périmètre de la collectivité. Il pourra donc émettre des avis sur la politique de gestion des déchets de la CaC.

2 SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

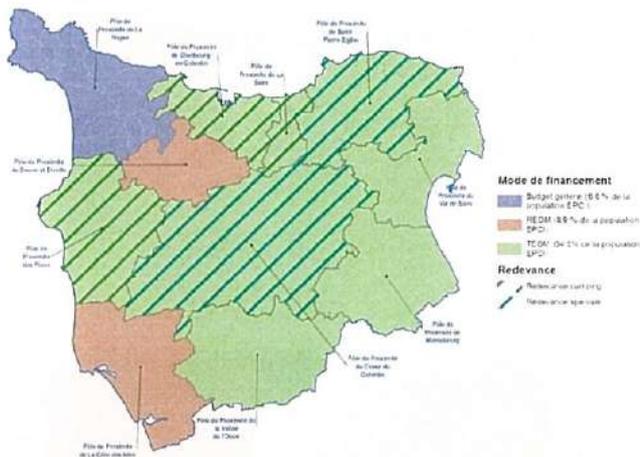
Aucune procédure de suivi des réclamations n'a pas été mise en oeuvre en 2017 sur le territoire de la CaC. Toutefois la direction s'efforce de répondre dans les meilleurs délais à toutes les demandes qu'elle reçoit.

BUDGET ET FINANCEMENT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers n'a pas été harmonisé à la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la collectivité devra donc mener ce projet dans les 5 années à venir, soit au plus tard pour le 1er janvier 2022.

Le territoire est ainsi composé de :

- 2 pôles de proximité en Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM)
- 1 pôle de proximité en financement total par le budget général
- 8 pôles de proximité en Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) dont un appliquant la Redevance spéciale.



Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers assimilés, le financement est basé sur deux budgets :

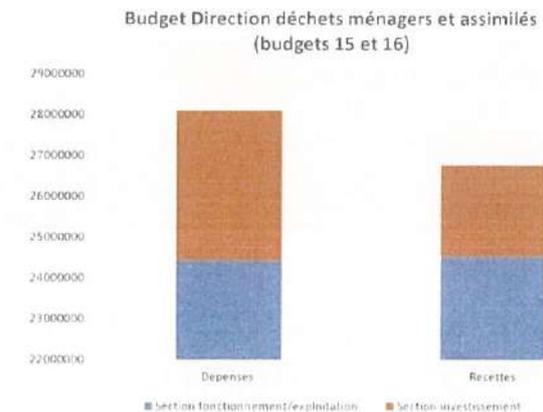
- Le budget 15 (TEOM)
- Le budget 16 (REOM)

En effet, la réglementation oblige la collectivité à mettre en place un budget annexe équilibré pour les deux territoires en REOM.

Le budget global représente 28 105 754 € de dépenses, ramené à l'habitant, cela représente un coût brut de 155 € pour la gestion des DMA.

CHIFFRES CLÉS

- 28 105 754 € de dépenses
- 26 758 536 € de recettes



STRUCTURE DES DÉPENSES

Les deux budgets de la direction présentent des dépenses de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des dépenses d'investissement qui seront détaillées ci-après.

CHIFFRES CLÉS

- 24 428 596 € de dépenses de fonctionnement ou d'exploitation
- 3 677 158 € de dépenses d'investissement

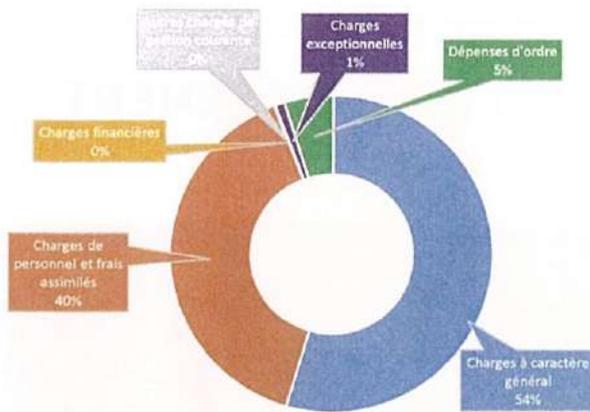
Budget 16 REOM	Section d'exploitation	2 136 544,64 €
	Section d'investissement	533 262,13 €
Budget 15 TEOM	Section de fonctionnement	22 292 050,93 €
	Section d'investissement	3 143 896,42 €

1 LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

NB : Les dépenses de fonctionnement sont liées au budget 15 et les dépenses d'exploitation sont liées au budget 16.

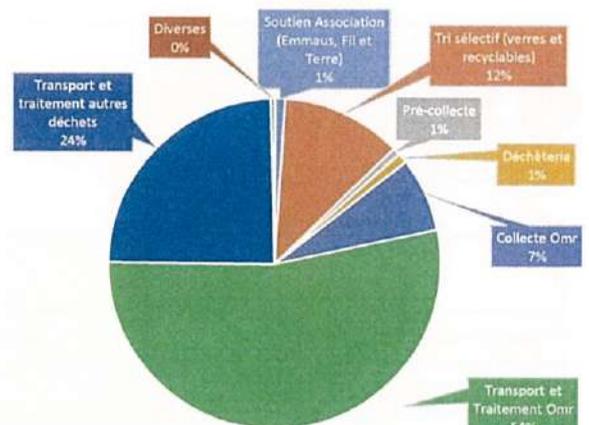
Ces dépenses se composent de la façon suivante :

	Budget 16 REOM	Budget 15 TEOM	Cumulé DMA
Charges à caractère général	903 482,40 €	12 408 988,50 €	13 312 470,90 €
Charges de personnel et frais assimilés	651 932,33 €	9 036 468,21 €	9 688 400,54 €
Autres charges de gestion courante	13 212,30 €	7 613,40 €	20 725,70 €
Charges financières	0,00 €	825,91 €	825,91 €
Charges exceptionnelles	232 486,47 €	214,65 €	232 701,02 €
Dépenses d'ordre	335 431,14 €	838 040,36 €	1 173 471,50 €
TOTAL	2 136 544,64 €	22 292 050,93 €	24 428 595,57 €



Répartition des dépenses de la section fonctionnement / exploitation (budgets 15 et 16)

Les dépenses de fonctionnement et d'exploitation sont principalement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestations de services (collecte, transport et traitement des déchets comprises dans les charges à caractère générale).



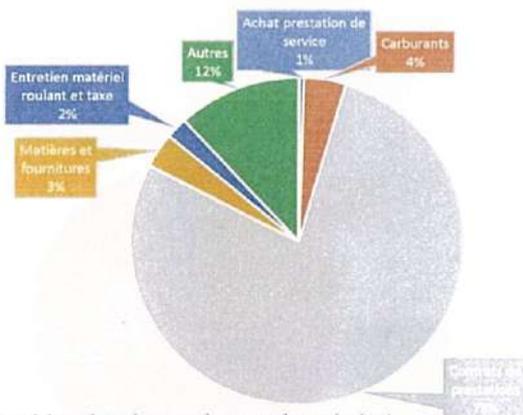
Répartition des dépenses de prestations de services (budgets 15 et 16)

CHIFFRES CLÉS

- Les prestations de services représentent 54 % des dépenses
- 78% des frais de prestations sont liés au transport et au traitement des Omr et aux déchets de déchèteries

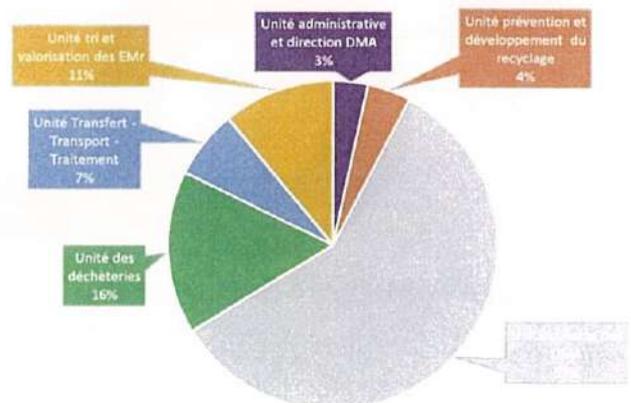
La direction déchets ménagers et assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. article 8) qui s'explique par le nombre de territoire collectés en régie, l'exploitation en régie des déchèteries, quai de transfert, centre de compostage, centre de tri,...

Le graphique ci-joint permet de visualiser la répartition des charges de personnels par unité.



Répartition des charges à caractère général (budgets 15 et 16)

Les prestations de services qui représentent 78% des dépenses des charges à caractère général comprennent à la fois les prestations liées au nettoyage des tenues de travail, les prestations de prévention telles que le broyage, les contrôles de bennes ordures ménagères, mais essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets.



Répartition des charges de personnels par unité

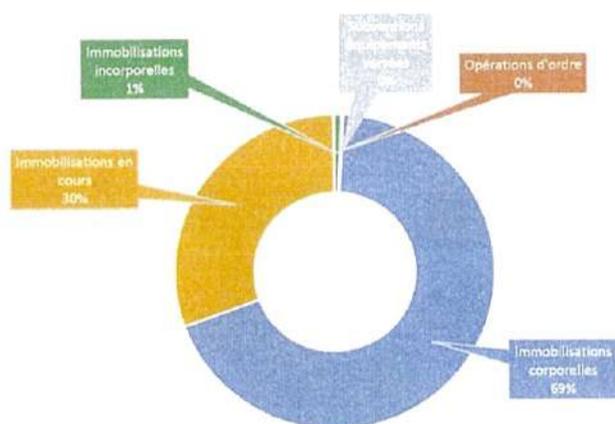
CHIFFRES CLÉS

- Les charges de personnel, ne représentent que 40 % des dépenses des budgets 15 et 16
- 59% des frais de personnels sont liés à l'unité collecte des DMA qui représentent 136 agents.

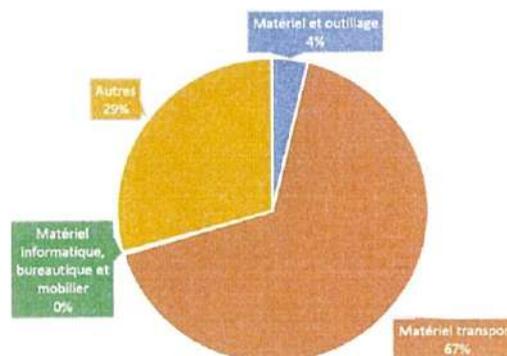
2 LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budget 16 REOM	Budget 15 TEOM	Cumulé
Im mobilisations incorporelles	22 752,00 €	6 063,65 €	28 815,65 €
Subventions équipements versées	0,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €
Im mobilisations corporelles	246 260,49 €	2 273 891,09 €	2 520 151,58 €
Im mobilisations en cours	264 249,64 €	857 186,89 €	1 121 436,53 €
Opérations d'ordre	0,00 €	1 654,79 €	1 654,79 €
TOTAL	533 262,13 €	3 143 896,42 €	3 677 168,55 €

Les dépenses d'investissement des budgets 15 et 16 sont essentiellement composées du renouvellement ou d'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail, et de travaux d'investissements (déchèteries, ISD,....).



Répartition des dépenses de la section investissement



Répartition des immobilisations corporelles (budgets 15 et 16)

Dans le "autre" on trouve essentiellement l'acquisition de colonnes enterrées et aériennes, des bacs OM mais également du matériel pour la plate-forme de compostage.

STRUCTURE DES RECETTES

Les deux budgets de la direction présentent des recettes de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des recettes d'investissement qui seront détaillées ci-après.

CHIFFRES CLÉS

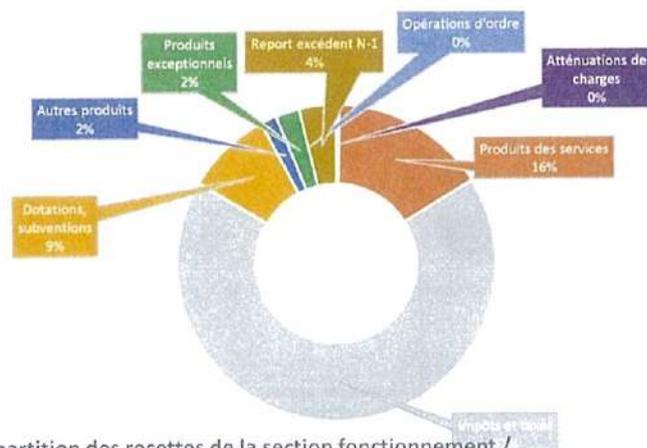
- 24 529 925 € de recettes de fonctionnement ou d'exploitation
- 2 228 611 € de dépenses d'investissement

Budget 16 REOM	Section d'exploitation	2 309 077,33 €
	Section d'investissement	879 018,64 €
Budget 15 TEOM	Section de fonctionnement	22 220 847,90 €
	Section d'investissement	1 349 592,20 €

1 LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

Ces recettes se composent de la façon suivante :

	Budget 16 REOM	Budget 15 TEOM	Cumulé
Atténuations de charges	0,00 €	94 413,32 €	94 413,32 €
Produits des services	1 771 054,75 €	2 105 558,36 €	3 876 613,11 €
Impôts et taxes	0,00 €	16 513 591,00 €	16 513 591,00 €
Dotations, subventions	0,00 €	2 146 051,50 €	2 146 051,50 €
Autres produits	101 379,73 €	305 112,69 €	406 492,42 €
Produits exceptionnels	141 651,17 €	448 393,87 €	590 045,04 €
Opérations d'ordre	0,00 €	1 654,79 €	1 654,79 €
Report excédent N-1	294 991,68 €	606 072,37 €	901 064,05 €
TOTAL	2 309 077,33 €	22 220 847,90 €	24 529 925,23 €



Répartition des recettes de la section fonctionnement / exploitation (budgets 15 et 16)

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe ou redevance), à la redevance spéciale, et les recettes des éco-organismes.

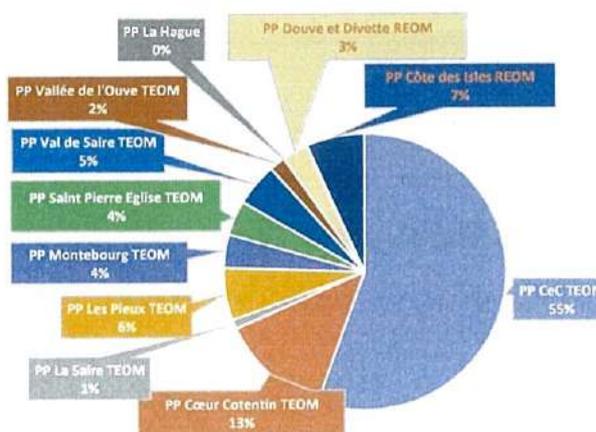
Dans "produits des services", on retrouve dans le budget 16 la REOM, alors que dans le budget 15 on y trouve les redevances campings, la redevance spéciale pro, les recettes de la déchèterie professionnel, la vente de compost, les recettes liée aux ventes de composteurs et les remboursements de frais par les communes membres de groupements à fiscalité propre.

Les recettes présentent sous l'appellation "Dotations et subventions" se composent de la participation au marché de Baie du Cotentin (en lien avec la convention), et aux recettes CITEO (anciennement Eco-emballages) et aux ventes de matériaux.

CHIFFRES CLÉS

- 24 529 925 € de recettes de fonctionnement/ exploitation
- TEOM + REOM = 75% des recettes

La TEOM et la REOM représentent 75% des recettes dont 55% sont issus du territoire de Cherbourg-en-Cotentin.



Répartition des recettes TEOM et REOM par pôle de proximité

2 LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont principalement composées des recettes FCTVA et des recettes d'opérations d'ordre (amortissement et transfert entre sections).

CHIFFRES CLÉS

- 2 228 611 € de recettes d'investissement
- Représentent 8% des recettes totales

ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

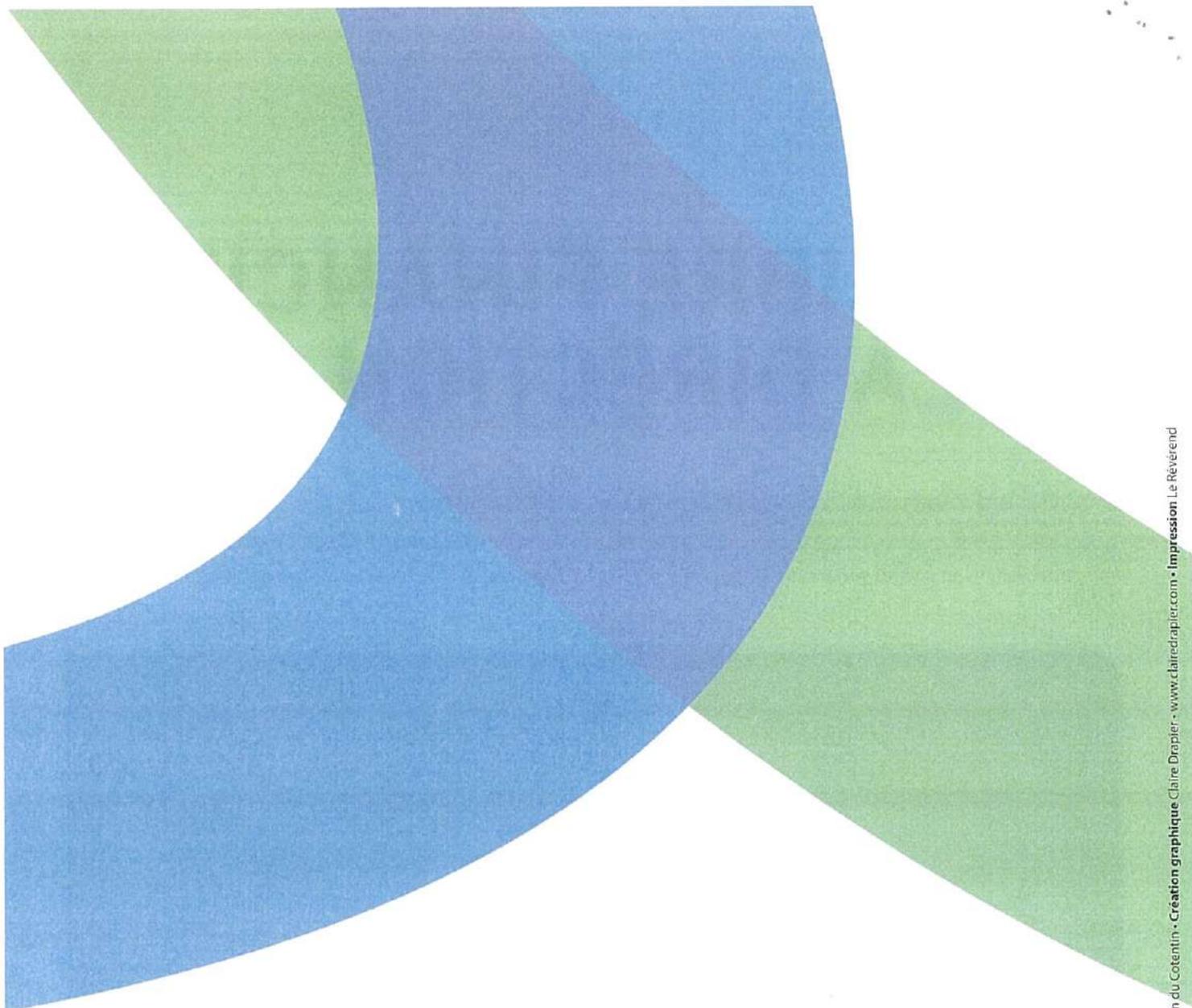
La Communauté d'Agglomération du Cotentin présente pour sa première année de fonctionnement un budget global de la direction déchets ménagers équilibré par une participation du budget général à hauteur de 1 347 218 €.

CHIFFRES CLÉS

- Les recettes couvrent 95% des dépenses
- Participation de 5% du budget général pour assurer l'équilibre

GLOSSAIRE

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **CAC** : Communauté d'agglomération du Cotentin
- **CeC** : Cherbourg-en-Cotentin
- **C1** : une collecte par semaine, C2 : deux collectes par semaine, Cx : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement - la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes).
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés - comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie.
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables correspond bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserves et canettes, papiers, journaux, magazines, cartons et briques alimentaires.
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - désigne les déchets qui restent après les collectes sélectives.
- **REP** : Les filières à responsabilité élargie des producteurs - les fabricants, distributeurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS,...)



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN